



DEAUVILLE YACHT CLUB

## CHAMPIONNAT DE FRANCE OPEN DE MATCH RACING

### SELECTIVE à la FINALE de BASSIN MANCHE BASSIN MANCHE

Samedi 26 & Dimanche 27 janvier 2019

## AVIS de COURSE

#### 1 LIEU ET DATE

---

La Sélective à la Finale du Bassin MANCHE aura lieu à Deauville, le samedi 26 et le dimanche 27 janvier 2019.

#### 2 ORGANISATEUR

---

Le Deauville Yacht Club, en accord avec la Fédération Française de Voile – Département Habitable.

#### 3 GRADE DE L'EPREUVE

---

L'épreuve est proposée au grade 4 de WS. Ce grade est sous le contrôle consultatif du Match-Racing de WS.  
L'épreuve peut être re-gradée, s'il y a des raisons de le faire.

#### 4 PROGRAMME

---

Ouverture du secrétariat de course à partir du samedi 26 janvier 2019 à 9h00, au DYC, quai de la Marine, 14800 Deauville.

Entraînements possibles le vendredi 25 janvier de 13h00 à 16h00 (100 €/équipe)

Samedi 26/01/2019	09h00	Confirmation des inscriptions, pesée des équipages et remise des IC
	11h00	Briefing, tirage au sort et mise à disposition des bateaux
	11h53	Ouverture des portes
	12h30	Premier signal d'avertissement
	17h00	Retour à terre
	17h42	Fermeture des portes
Dimanche 27/01/2019	11h00	Briefing
	12h46	Ouverture des portes
	13h20	Premier signal d'avertissement
	17h45	Retour à terre
	18h28	Fermeture des portes
	18h45	Proclamation des résultats



## DEAUVILLE YACHT CLUB

### 5 INSCRIPTION

---

La « Fiche de Demande d'Inscription » ci-jointe, est à adresser par courrier, posté **au plus tard le 10 janvier 2019**, à l'adresse suivante : DEAUVILLE YACHT CLUB - Quai de la Marine – 14800 DEAUVILLE Tél : 02 31 88 38 18 - **Email : [deauville.yacht.club@wanadoo.fr](mailto:deauville.yacht.club@wanadoo.fr)**

Joindre les frais d'inscription **300 Euros** pour les 2 jours, en chèque à l'ordre du DYC. Toute fiche de **demande d'inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte. Pour toute inscription après le 10 janvier 2019, les frais seront portés à 360 Euros.**

9 équipages au maximum, seront admis à courir. **Si plus de 9 barreaux font parvenir une demande d'inscription**, la priorité sera donnée aux 4 meilleurs barreaux licenciés en Normandie, puis aux meilleurs barreaux licenciés du bassin Manche.

Les critères de départage des barreaux dans ces groupes, sont :

1°) le rang WS au 09/01/2019 (consultable sur : [http://www.sailing.org/rankings\\_table.php?](http://www.sailing.org/rankings_table.php?))

2°) l'ordre d'arrivée des demandes d'inscriptions, (le cachet de la poste faisant foi).

Le Deauville Yacht Club confirmera leur inscription aux barreaux, le 20 janvier 2019 au plus tard.

**Pièces à présenter le 1<sup>er</sup> jour de l'épreuve :**

- La licence FFV de chaque équipier (avec le tampon médical).
- Un chèque de caution de 1 800 € pour le bateau à l'ordre du DYC.
- Un chèque de caution de 50 € pour le jeu de pavillon.
- Chaque équipage devra être à jour de ses frais d'inscription pour participer.

### 6 REGLES APPLICABLES

---

L'épreuve est régie par :

- Les Règles de Course pour Voiliers (RCV) 2017/2020 modifiées par l'annexe C (MR),
- Les prescriptions de la FFV,
- Le règlement pour l'accession au Championnat de France Open de Match Racing 2019,
- Le présent Avis de Course,
- Les Instructions de Course avec les avenants, et les règles d'utilisation pour les bateaux fournis.

**Publicité :**

- Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'Autorité Organisatrice, la règle 20.3.2 du règlement WS s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'Autorité Organisatrice.
- La publicité est autorisée, mais doit rester conforme à la règle 79 des RCV 2017-2020 et à la catégorie C de l'article 20 du code de publicité de WS, à l'exception des voiles qui ne peuvent porter aucune publicité individuelle.
- L'Autorité Organisatrice se réserve le droit d'interdire les publicités en concurrence directe avec le ou les partenaires de l'épreuve.
- Les concurrents n'ont pas le droit de protester pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (modification RCV 60.1).

**Appel :** Le droit d'appel est supprimé, après autorisation de la FFV, selon 70.4 (a) des RCV 2017-2020.



# DEAUVILLE YACHT CLUB

## 7 VOILIERS

---

L'épreuve se court sur 6 " J80 ", (plus un " J80 " de rechange). Les bateaux seront fournis avec 1GV, 1 solent, 1 spinnaker.

Les éventuels dommages ou pertes sur ce matériel seront facturés aux concurrents. Aucune réclamation relative au matériel ne sera admise.

Seul le matériel remis par l'organisation pourra être utilisé sans aucune modification, exception faite pour les éléments suivants : laine à ferler, compas de relèvement, chronomètre, adhésif à voile, harnais de N°1, trousse à outils.

Les équipages pourront inspecter à tout moment les bateaux. Toute infraction pourra entraîner une disqualification ou une pénalisation.

## 8 EQUIPAGES

---

Le nombre de personnes à bord ne peut être inférieur à 3 et supérieur à 5. Le poids maximum autorisé est de 350 kg, tous licenciés FFV.

Tout changement d'équipier ou de barreur devra recevoir l'accord du Président du Jury.

Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment pendant la course, sauf en cas d'urgence

## 9 SYSTEME DE COURSE ET FORMULE DE CLASSEMENT

---

L'épreuve se court sous forme de Match Racing.

L'organisateur se réserve le droit de constituer des poules si les conditions ne permettent pas d'effectuer un Round Robin complet. Le classement s'effectuera par le ou les Round Robin conformément à l'annexe C des RCV 2017-2020.

## 10 PARCOURS

---

Le parcours est de type Match Racing (2 près – 2 vent arrière)

## 11 SELECTION

---

A l'issue de la finale, les 2 premiers équipages seront sélectionnés pour participer à la finale de bassin Manche qui se déroulera les 02 et 03 mars 2019, au CN Marine Cherbourg. Si l'un des équipages est déjà qualifié ou ne peut se rendre à la finale, la ou les places qualificatives seront attribuées aux premiers équipages non qualifiés et candidats.

## 12 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

---

Eric LE BON

Tél : 06 79 18 87 90

Email : [deauville.yacht.club@wanadoo.fr](mailto:deauville.yacht.club@wanadoo.fr)

Malko SZEKELY

Tél : 06 32 29 02 79

Email : [malkoszekely@protonmail.com](mailto:malkoszekely@protonmail.com)